

BULLETIN MUNICIPAL DE NEONS SUR CREUSE

Le Bateau

Les Baudessous

La Bessardière

Les Blanchards

La Bonnelière

Le Bourg

La Camusetterie

La Carlière

Champagne

La Chardonnière

Chaurais

Choré

La Folie

La Grande Couture

La Grève

La Lochetterie

Mallet

Monteboeuf

Le Plessis

Le Bas Plessis

La Pièce d'Auge

La Rairie

Les Riaux

La Roblinière

Le Grand Roche

Le Petit Roche

Le Soudun

Thais

Varennas

Les Vignes

de Beaumont



Exposition « Portrait d'Autrefois »

juillet 2025

EDITORIAL

La programmation de la saison estivale de Néons sera chargée grâce à l'activité des associations, du Comité Municipal d'Animation et des partenaires privés, tant dans le centre bourg qu'au bord de la Creuse : merci à tous les bénévoles de leur engagement aux côtés de la municipalité qui les subventionne à bon escient.

Le terrain de loisirs en bord de Creuse fait le bonheur des estivants de la commune et des environs : merci à eux d'en respecter l'environnement et d'en préserver la qualité au profit de tous en particulier en évitant les dépôts divers d'emballages et de verres sur le site.

Certaines incivilités perdurent sur la commune, incendies et dépôts divers, mais l'équipe municipale se fait un point d'honneur d'encadrer ces débordements en relation avec la brigade de gendarmerie et la sous-préfecture.

Pour l'amélioration de notre cadre de vie, les travaux de voirie de la place des Marronniers ont pris fin en mai et les employés municipaux (Stéphane et Ithan) font de leur mieux pour l'entretien des chemins, des espaces publics et des rues de nos villages : merci de leur engagement ainsi qu'à Aurélie pour la rigueur de sa gestion et à Johanna pour le suivi des locations de salles et de gîtes.

Bienvenue aux nouveaux arrivants à Néons en 2025 : nous les invitons à prendre contact avec la mairie pour faciliter leur installation et avec les associations pour une meilleure intégration dans notre communauté villageoise.

Bon été et joyeuses vacances à tous, sachez que nous sommes tous disponibles pour répondre à vos attentes dans la mesure de nos possibilités.

Jean Sécheresse

SOMMAIRE

- Informations communales3 à 8
- Séances du conseil municipal.....9 à 14
- Néons en bref15 à 16
- Histoire locale17 à 18
- Le coin des associations19 à 22
- Vie pratique.....23 à 29
- Numéros utiles.....30 à 31

INFORMATIONS COMMUNALES

Tableau des animations 2025

Dates	Manifestations	Organisateurs
Avril	Le printemps des cerises	AnimaNéons
De mai à septembre	Expo-portrait	Association touristique
15 juin	Four à pain	Association touristique
28 juin	Color Fun Run	CMA
29 juin	Four à pain	Association touristique
	Convention de jonglerie	La mouche qui pète
6 juillet	Projection plein air	La mouche qui pète
13 juillet	Soirée slam	La mouche qui pète
12/13/14 juillet	Expo - Tous Créateurs	Association touristique
13 juillet	Four à pain	Association touristique
20 juillet	Concert C Bossa	La mouche qui pète
27 juillet	Four à pain	Association touristique
	Concert Pierre Depret	La mouche qui pète
2/3 aout	Repas Baboush Kalesh	La mouche qui pète
3 aout	Concert la source	La mouche qui pète
10 aout	Four à pain	Association touristique
	Théâtre « accord des on »	La mouche qui pète
15/16/17 aout	Festival marionnettes	AnimaNéons
17 aout	Concert Tweets	La mouche qui pète
24 aout	Four à pain	Association touristique
	Concert max well	La mouche qui pète
24 aout	Concours de labour	CMA
31 aout	Citadelles d'argiles	La mouche qui pète
7 septembre	Four à pain	Association touristique
8 novembre	Projection Pérou	Association touristique

MARCHE CAMPAGNARD 2025

- Néons sur Creuse -

Pain/Pizza cuits au four à bois
Produits fermiers



Le dimanche tous les quinze jours de 9 H30 à 12 H
du 15 juin au 07 septembre 2025

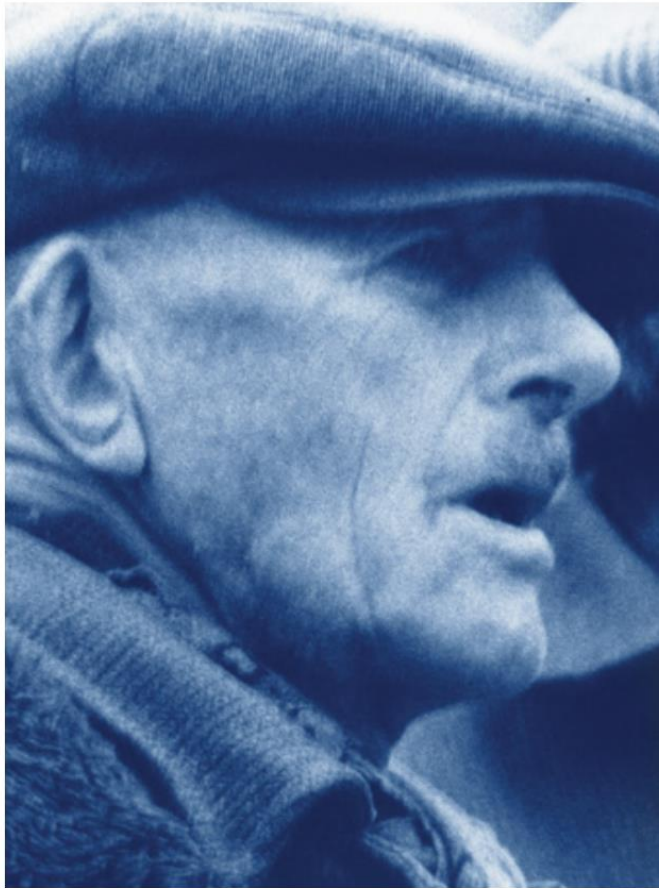
Dates	Juin	Juillet	Août	septembre	
	15 - 29	13 - 27	10 - 24	07	

Réservation à la Mairie de Néons sur Creuse au
02.54.37.53.56

Manifestation organisée par l'Association touristique de Néons sur Creuse



EXPO **RTRAITS**
D'AUTREFOIS



NÉONS-SUR-CREUSE

EXPOSITION EN EXTÉRIEUR **TOUT L'ÉTÉ 2025**

ASSOCIATION TOURISTIQUE

La Mouche

qui pète!
Petite restauration



Réser **06 78 95 63 94**

du mercredi au dimanche 17h/22h

Programmation 2025

29 Juin à 15h :

Convention de jonglerie, slackline, jeux en bois !!!

Avec animateurs !!!!

Inscription pour petits et grands !!!

6 juillet à 21h :

Projection plein air du documentaire

"SUN TRIP 2018"

De la France à la Chine en vélo solaire !!!

13 juillet à 19h :

Scène ouverte

"Soirée Slam"

20 juillet à 19h :

Concert : **"C'Bossa"**

Bossa Nova.

27 juillet à 19h :

Concert :

"Pierre Depré"

Mélange chansons française et musique latine.

2 et 3 août :

Midi et soir le food truck baboush-kalesh vous régale !

3 août 19h :

Concert :

"La Source"

Chansons française et internationale sur le thème de l'eau (violoncelle, voix).

10 août 19h :

Théâtre de rue avec la compagnie :

"Accord des on"

Spectacle inclassable !!!

A voir absolument !!!

17 août 19h :

Concert : **"Tweets"**

Rock&folk

24 août 19h :

Concert : **"max well"**

Rock&folk

31 août toute la journée :

Festival des citadelles d'argiles!!!

Événement inspiré des rêves de François Monthoux (artiste suisse à voir sur youtube)

31 août 19h :

Concert : **"La pianiste rouge"**

Piano a queue, électro et gros texte!!!



Les Baudessous
Néons-sur-Creuse

ASSOCIATION TOURISTIQUE
ASSOCIATION TOURISTIQUE

Néons sur Creuse

12/13/14 juillet 2025 à
« L'Ecole » de 10h à 18h

Tous créateurs

**Professionnels et amateurs
exposent**

Céramiques, peintures, dessins,
lavis, photographies, abat-jours,
objets de récupération, ferrailles,
etc..

Association touristique de Néons sur Creuse
Siège : Mairie. Place des marronniers. 36220. Néons sur Creuse
Fax : 02.54.37.92.20

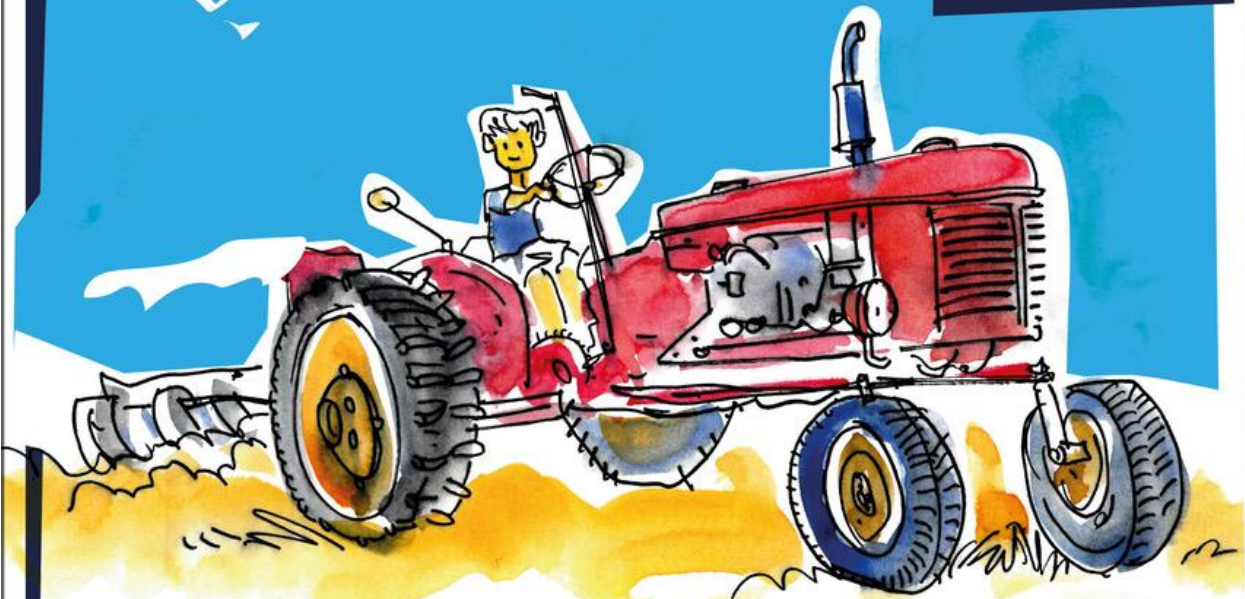
NÉONS-SUR-CREUSE

> Lieu dit les Riaux

CONCOURS DE LABOUR

Dimanche

24
août
2025



01 87 85 74 83 82 88



Mairie
1 place des Marronniers
36220 Néon-sur-Creuse
Tél. 02 54 37 53 56
Fax 02 54 37 92 20
neons-mairie@wanadoo.fr

Buvette & restauration sur place

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2025

Etaient présents : MM. Champigny Daniel, Chaigneau Guy, Mauduit Michel, Neuvy François, Poteloin Stéphane, Sécheresse Jean, Trabach Franck, Mme Gardien Raymonde.

Représentée : Mme Canet Nadine par M. Sécheresse

Absents : MM. Perry et Gommier

Secrétaire de séance : Neuvy François

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2024 est approuvé.

1- Réunions extérieures

Communauté de communes : Vote des différents tarifs et délibération pour les dépenses d'investissement, mise en place du règlement pour le télétravail.

Symctom :

- Adoption du règlement intérieur de collecte 2025.
- Plusieurs agents ayant eu divers CDD successifs ont été stagiaires.
- Adoption de la grille tarifaire pour l'année test de 2025. La grille officielle sera votée en 2026.
- Déchets sauvages : organisation conjointe nécessaire entre le Symctom et les services communaux.
- Nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie de Tournon Saint Martin applicables au 1^{er} avril 2025 à savoir :
 - o Lundi, vendredi et samedi de 9h-12h et de 13h30- 17h
 - o Mercredi 13h30-17h

Ecoles : baisse des effectifs sur tout le territoire de la Communauté de communes : en 2022 128 élèves, en 2023 123 élèves et 2024 107 élèves à l'école de Tournon.

2- Situation budgétaire : Panneaux photovoltaïques

Le coût de l'installation est de 32 760 €, la commune a bénéficié d'une subvention DETR de 7 565 € et sur l'année 2024 revente d'électricité pour un montant de 2 688 €.

3- Investissement avant vote du budget 2025-01

Des dépenses en investissement à hauteur de 25% des dépenses réelles prévues au budget 2024 pourront être réalisées en 2025 en investissement avant le vote du budget.

4- Devis voirie 2025-02 / 2025-03

- Voirie Place des Marronniers et Rue Saint Vincent : rabotage enrobé existant, marquage d'un passage piéton et enrobé à chaud, total : 16 882 € HT
- Impasse de la Fontaine : rabotage et application d'enrobé à chaud : 6 458 € HT
- Rue des Riolets jusqu'au carrefour de Choré : rabotage de la chaussée et application d'enrobé à froid : 25 387 € HT

Devis réalisés par l'entreprise Colas mais dans l'attente d'autres devis.

Les demandes de subventions DETR et FAR seront déposées pour la voirie.

5- Broyeur d'accotement

Un devis a été demandé aux établissements Loiret - Bossay sur Claise pour un montant de 13 600 € HT. Ce matériel ne sera pas renouvelé au vu des dépenses de voirie.

6- Véhicule communal

Le véhicule étant actuellement en panne, une réflexion se fait sur la possibilité de changement du véhicule ou de réparation du moteur.

7- Interdiction de stationnement poids lourd sur le parking Rue de l'école.

Des panneaux vont être installés à l'entrée de ce parking pour interdire le stationnement des poids lourds et un arrêté sera pris.

8- Pose de barrière sur la VC 28

Des barrières vont être installées sur cette voie communale afin d'éviter le stationnement gênant et la circulation en dehors des services communaux.

9- Alignement Puits de Choré

Le géomètre a réalisé l'alignement autour du puits afin de délimiter la partie privée et la partie communale.

10- Tarifs des locations salle et gîte communaux 2025-04

Salle des fêtes

	Habitants de la commune	Hors commune
Salle ½ journée	30 €	40 €
Salle journée complète	40 €	60 €
Salle week-end	120 €	180 €
Cuisine ½ journée ou journée complète	15 €	15 €
Cuisine week-end	30 €	40 €
Vaisselle	18 €	25 €
Forfait chauffage ½ journée ou journée complète	55 €	55 €
Forfait chauffage week-end	100 €	100 €

Salle de résidence : 30 €/ jour

Gîtes communaux :

	Du 16 avril au 15 octobre	Du 16 octobre au 15 avril
La nuit	75 €	85 €
La semaine	375 €	400 €

Gîtes communaux (résidence d'artiste)

	Du 16 avril au 15 octobre	Du 16 octobre au 15 avril
Forfait (base 5 nuits)	125 €	150 €
La nuitée supplémentaire	25 €	30 €

11- Convention AISMT 2025-05

Vu le Code Général de la Fonction Publique et ses articles L.812-3 et suivants,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
Considérant que le Centre de Gestion de l'Indre nous a fait part de la résiliation par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la convention qui les liait pour la mise en œuvre du suivi médical réglementaire des agents de la fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2025,
Que les agents de notre commune étaient auparavant suivis par les services de la MSA,
Considérant que l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en milieu du Travail 36 (AISMT) propose la prise en charge du suivi médical des agents,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en milieu du Travail qui permettra d'assurer le suivi médical des agents de notre commune.

12- Energie Renouvelable 2025-06

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le Maire rappelle que les zones d'accélération avaient été validées par délibération du conseil municipal le 27 mars 2024 et transmises au Référént Préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) par arrêté préfectoral du 24 juillet 2024.

M. le Maire rappelle :

- que ce dernier a rendu un premier avis le 23 septembre 2024. Le CRE ne s'est pas prononcé sur la suffisance ou l'insuffisance des zones d'exclusion dans l'attente de la publication de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et de son décret de régionalisation des objectifs de production.

Oùï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- Valide la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération, et confirmée dans le dernier avis du Comité Régional de l'Energie.
- Valide la transmission de la cartographie de ces zones à la sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, référente préfectorale unique de l'Indre, en vue de son arrêté définitif, ainsi qu'à la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne et à l'établissement public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale, le syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Valide l'intégration de ces zones dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

13- Personnel Communal 2025-07 / 2025-08

- Suite à l'admission à la promotion interne par le CDG36, un poste de rédacteur est créé au secrétariat.
- Une délibération est prise pour le recrutement d'un agent de droit privé en contrat aidé à 21h hebdomadaire d'une durée de 12 mois (prise en charge par l'Etat à 40%) par le biais de la mission locale.

14- Questions diverses

- Chemin Vicq – Néons : un courrier a été envoyé de la part des deux communes au débardeur Berry Bois suite à la dégradation du chemin lors de débardage de bois. Une rencontre est prévue avec les 2 communes et l'entrepreneur le vendredi 7 février sur place pour trouver un terrain d'entente.
- Point sur les colis aux personnes âgées (69 bénéficiaires) et au personnel (5 agents) pour un montant de 2 546,50 €.
- Une convention a été signée entre M. Joyau et la commune afin de gérer l'abattage de bois sur la bordure de sa parcelle et le chemin communal.

Etaient présents : Mmes Raymonde Gardien, Nadine Canet et MM. Guy Chaigneau, Daniel Champigny, François Neuvy, Michel Mauduit, Franck Trabach, Jean Sécheresse.

Absents : Guillaume Gommier, Anthony Perry, Stéphane Poteloin.

Secrétaire de séance : Daniel Champigny.

Le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2025 est approuvé.

1. Réunions extérieures :

- Syndicat de ramassage scolaire :

Vote du budget et donc des participations des communes, 45 €/enfants.
Pour Néons, 18 enfants soit 810 €.

- Syndicat de collègue :

Vote du budget et donc des participations des communes, 30 €/enfants.
Pour Néons, 11 enfants soit 330 €.

- SYMCTOM :

Vote des comptes et du budget prévisionnel

2024 : fonctionnement : excédent de 691 723 €
 Investissement : excédent de 107 000 €
2025 : fonctionnement : 5 701 881 €
 Investissement : 1 068 174 €

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) reste inchangée à 15,50%.

Des travaux prévisionnels sont évoqués : mise en conformité de déchetterie, travaux bâtiments, des remplacements de bennes et camions...

- Conseil d'école :

Un point est fait sur les sorties et animations pédagogiques.

Les effectifs sont de 108 élèves actuellement et les prévisions indiquent une baisse à 102 élèves pour la prochaine rentrée.

- Agir en Cœur de Brenne :

Malgré la fermeture de la laverie de Rosnay, le déficit est de 7 647 €.

Le portage de repas est en baisse : 14 000 en 2023 et 11 000 en 2024.

Une étude doit être réalisée pour limiter les charges salariales (actuellement 2 temps partiels).

- Communauté de Communes :

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (visible sur le site internet de la CdC).

Approbation des comptes.

BALANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT REALISE	INVESTISSEMENT		
		Réalisé	A réaliser	Total
DEPENSES	12 879 921,22	1 125 729,76		1 125 729,76
Déficit Antérieur		635 992,27		635 992,27
TOTAL DEPENSES	12 879 921,22	1 761 722,03	0,00	1 761 722,03
RECETTES	13 736 905,13	1 931 895,03	99 121,00	2 031 016,03
Excédent antérieur	775 862,07			0,00
TOTAL RECETTES	14 512 767,20	1 931 895,03	99 121,00	2 031 016,03
Excédent de gestion 2024	856 983,91	806 165,27		
Déficit de gestion 2024				
Excédent	1 632 845,98	170 173,00	99 121,00	269 294,00
Déficit				
A affecter à la section d'investissement 1068	600 000,00			
A reporter en recettes de fonctionnement 002	1 032 845,98			

Vote des taux d'imposition : maintien des taux actuels :
 Taxe Habitation Résidences secondaires : 10,86 %, Foncier Bâti : 10,85 %,
 Foncier Non Bâti : 22,94 %, Contribution Foncière des Entreprises : 27,69 %, TEOM : 15,25 %.

Vote du budget prévisionnel.

2025 : fonctionnement : 14 317 011 €
 Investissement : 2 476 467 €

Les investissements ne tiennent pas compte des opérations économiques qui se développent tout au long de l'année.

- PNR Brenne :

Vote des comptes et du budget prévisionnel

2024 : fonctionnement : excédent de 176 428 €
 Investissement : excédent de 48 292 €
 2025 : fonctionnement : 5 036 586 €
 Investissement : 618 294 €

- SDEI :

Réunion du secteur Brenne et présentations des travaux en cours et à venir.
 Pas d'intervention prévue sur Néons.

2. Vote du Compte Financier Unique : 2025-10

Budget réalisé en 2024 :

Exécution 2024			
Fonctionnement		Investissement	
résultat antérieur	D	241 784,21	94 428,34
résultat antérieur	R	276 958,02	34 543,85
Résultat 2024		35 173,81	-59 884,49

Affectation résultat 2024			
Fonctionnement		Investissement	
Résultat antérieur reporté 002	77 210,03	Résultat antérieur reporté 001	5 926,83
Part affectée à l'inv en N-1	0,00		
Excédent de fct à reporter	77 210,03		
Résultat exercice N	35 173,81	Résultat exercice N	-59 884,49
Solde d'exécution cumulé	112 383,84	Solde d'exécution cumulé	-53 957,66
		RAR N recettes	21 800,84
		RAR N dépenses	
		Solde	21 800,84
Total à affecter	112 383,84		0,00
		Total à affecter	-32 156,82

Reste sur excédent d'exploitation 002	80 227,02	Couverture du besoin de financement 1068	32 156,82
---------------------------------------	-----------	--	-----------

Considérant que Monsieur le Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. CHAMPIGNY, 1^{er} adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote.
 Le CFU est approuvé à l'unanimité.

3. Affectation du résultat : 2025-11

Affectation du résultat :

80 227,02 € seront affectés au fonctionnement 2025
 32 156,82 € seront affectés à l'investissement 2025

4. Vote des taux d'imposition : 2025-12

Il est proposé au conseil de maintenir les taux en vigueur les années précédentes.

Foncier bâti : 23,22 %

Foncier non bâti : 22,33 %

La taxe d'habitation pour résidence secondaire : 10,33 %.

5. Vote du Budget 2025 : 2025-13

Budget prévisionnel 2025

Fonctionnement			Investissement		
cpte	Dépenses	en Euros	cpte	Dépenses	en Euros
60	achat	42 300,00	001	Résultat antérieur	53 957,66
61	Service ext	79 800,00	16	Remb emprunt	14 000,00
62	Autres services	14 950,00	20	Immo incorporelles	1 200,00
63	Impôts	3 900,00	23	Travaux	37 600,84
64	Charges personnel	94 400,00			
65	Autres charges	36 200,00	21	Matériels et amngt	33 900,00
66	Charges financières	500,00			
67	Valeurs immo cédées	0,00	211	Achat terrain	2 098,18
68	Dotation amort	12 000,00	19	plus ou moins values / immo	0,00
73923	Reversement	14 569,00		Sous Total exercice	142 756,68
	sous total	298 619,00		RAR N-1	0,00
023	Virt à sect° invest	51 688,02		Résultat	142 756,68
022	Dépenses imprévues	0,00			
	Total	350 307,02			
Recettes			Recettes		
cpte	Recettes	en Euros	cpte	Recettes	en Euros
64	Remb sur salaire	200,00	001	Résultat antérieur RA	0,00
70	Produits des services	3 630,00	1068	Besoin de financement BF	32 156,82
73	Impôts et taxes	114 000,00	10	Rbt FCTVA+ autres 10	9 478,00
74	Dotations	137 250,00	13	Divers subventions	15 633,00
75	Revenus immeubles	15 000,00	16	Emprunt	0,00
76	Produits financiers	0,00	19	plus ou moins values	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2..		0,00
79	Autres produits	0,00	28	Amortissements	12 000,00
	sous total	270 080,00		Sous Total exercice	37 111,00
002	Résultats antérieurs	80 227,02		Sous Total exercice + BF + RA	69 267,82
	Total	350 307,02	021	Virement de sect° Fonctiонт	51 688,02
				RAR N-1	21 800,84
				Total	142 756,68

Les différents éléments sont approuvés à l'unanimité

6. Achat et reprise du véhicule communal 2025 2025-15

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le véhicule communal doit être remplacé.

Les crédits étant prévus au budget, après recherches et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'acheter un nouveau véhicule, Marque RENAULT Kangoo, pour un montant de 8 325 € HT soit 9 990 € TTC, et reprise de l'ancien véhicule, pour un montant de 563,76 €, chez Transaction Automobiles Philippe Babu à Jardres (86).
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ce véhicule.

7. Questions diverses :

- Un point est fait sur l'arrivée d'un emploi aidé 2025-14
- Un point est fait sur les travaux en cours et à venir (Place des Marronniers...)

NEONS EN BREF

Gîtes communaux

Les gîtes se composent de 2 chambres pour une capacité d'accueil de 5 à 6 personnes (1 chambre avec lit 2 pers. et 1 chambre avec lit 2 pers. et 2 lits 1 pers. superposés), salon-séjour-cuisine, salle de bain et WC.

TARIFS :

- Du 16 avril au 15 octobre : la nuit 75 €
la semaine 375 €
- Du 16 Octobre au 15 avril : la nuit 85 €
la semaine 400 €

Ces prix comprennent toutes les charges.

Deux chèques de caution sont demandés à la signature du contrat de location.

(50 € pour le ménage et 150 € pour le matériel)

Le gîte de l'ancienne école est destiné en priorité à la résidence d'artistes et ne peut être réservé plus de 2 mois avant la date de location.



Location de la Salle des Associations

Tarifs :

	Habitants de la commune	Hors commune
Salle ½ journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	30 €	40 €
Salle journée complète (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	40 €	60 €
Salle week-end	120 €	180 €
Cuisine ½ journée ou journée complète (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	15 €	15 €
Cuisine week-end	30 €	40 €
Vaisselle	18 €	25 €
Forfait chauffage ½ journée ou journée complète (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	55 €	55 €
Forfait chauffage week-end	100 €	100 €

HISTOIRE LOCALE

Des Déboires du métier de sacristain à Néons

Lecture en vieux français

Acte d'assemblée de la paroisse de Néon pour la réception de Louis Simon sacristin du 16 octobre 1774.

Aujourd'hui dimanche seizième jour du mois d'Octobre mille sept cent soixante quatorze, nom Gabriel Charandeu, notaire de la paroisse d'Angle, demeurant au bourg et paroisse de St Léger de Vicq sur la réquisition de Messire Mélaïne Guyonnet prêtre et curé de la paroisse de St Vincent de Néon sommes transportés au dit bourg de Vicq notre demeure au devant de la grande porte et principale entrée de l'église du dit Néon, distance d'une lieue ou étions arrivé sur les dix heures et demi du matin à l'issue de la messe paroissiale dite et célébrée par le sieur Guyonnet curé de la dite paroisse, lequel nous aurait remontré qu'il a besoin d'un sacristin pour le service de l'église et pour l'accompagner sur la paroisse en toutes ses fonctions curielles ainsi que son vicaire à la venir, pour cet effet, aurait fait convoquer les habitants de la dite paroisse au son de la cloche à la manière accoutumée. Le peuple sortant en affluence, ont comparu le dit sieur curé, dame Magdeleine Alberts Deblet Dutrochet, Messire Joachim Dutrochet écuyer, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, colonel d'infanterie et major du régiment du roy, Seigneur et dame de la dite paroisse de Néon, Messire Denis de Mapongue, écuyer seigneur de la Rairie, Messire François de Grailly écuyer seigneur du Plessis, Maître Jacques Goul Chasseloup, officier au conseil de la reine et seigneur d'Issoudun, Mme Etienne Girault, procureur attair, Pierre Dubois syndic de la paroisse Louis Carré Dupont, Louis Cabijan, Charles Girault, René Robin, Pierre Doucet, Vincent Bruere, Louis Perivier et autres demeurant tous paroisse du dit Néon et faisant la plus saine et majeure partie du dit habitants lesquels reconnaissant qu'il est nécessité pressante pour la nomination d'un sacristin au lieu et place de René Simon qui n'est plus état d'en faire les fonctions après avoir délibéré entrevue ont nommé la personne de Louis Simon demeurant au dit bourg de Néon cy présent et acceptant, lequel a promis et s'est obligé d'en remplir les fonctions et de s'en acquitter avec toute l'exactitude possible, à la charge aussi par luy de carillonner la veille des premiers dimanches du mois, des festes annuelles et la messe de l'année, de sonner aussi les cloches en branle tous les dimanches et festes de l'année à l'élévation du Saint Sacrement, de tirer la petite cloche en branle au moment que la messe commencera ainsi que de sonner dans le temps des nuées et en absence de sieur le curé de sonner la grosse cloche pour les avertir en cas de besoins ou de s'y transporter luy même et fera pareillement luy même appelé au son de la grosse cloche pour se rendre à l'église en cas de besoin servira en outre le dit sacristin les messes de la semaine tant au dit sieur curé qu'à son vicaire et encore à la charge par le dit Louis Simon de rapporter tout le revenu provenant de la dite sacristie à la maison de ses père et mère pendant leur vie, sans quoy libre aux dits sieur curé et habitants de la relève du dit acte et d'en nommer un autre en sa place à tout quoy le dit Louis Simon a consenty et consent et sera payé le dit sacristin des gubes de la passion et autres questes ainsi que tous droits à la manière accoutumée, de tout ce que dessus le sieur curé, habitas de la dite paroisse et le dit Louis Simon nous ont requis acte, que nous notaire soussigné de la liste baronnie d'Angle pour Monseigneur le Baron du dit lieu. Leur avons octroyé pour leur servir et valoir en terres et biens ce que de raisons fait et arrêté au devant des grandes portes et principale entrée de la dite église le dit jour et auque dessus. Et seront ce que juste aux frais du dit sacristin qui en fournira copie au dit sieur curé à sa première réquisition et sont le dit sieur curé et habitants avec nous notaire soussigné tous ceux qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis pour y être consommé ensemble, tous les habitants, pendant tous le temps qu'il exercera la dite fonction de sacristin.

19 -18 Avril 1784

Assemblée de la Paroisse de Néons pour rétablir dans ses fonctions Louis Simon destitué par Mr Guyonnet Curé.

Aujourd'hui dimanche 18 Avril 1784, nous Pierre Antoine Delaniboire, notaire de la baronnie d'Angle soussigné établi en icelle par monseigneur le Baron du dit lieu sommes transportés de la ville d'Angle notre demeure au bourg de Néon et étant arrivé devant les grandes portes et principalles entrée de l'église paroissiale de St Vincent de Néon sur les dix heures du matin ou environ à l'issue de la messe paroissiale en l'assemblée générale des habitants convoqués au son de la cloche et en la manière accoutumée.

Ont comparu Pierre Dublois syndic de la ditte paroisse, messires Joseph Silvain de Maran écuyer seigneur de la Rerie et y demeurant, Antoine Tessier fermier de la seigneurie de Néon et demeurant au château du dit lieu, le sieur François Perrin bourgeois, demeurant au village de la Camussetterie, René Babijon, marchand demeurant au bourg de Néon, Marc Collet maréchal demeurant au même bourg, François des Brueres demeurant au village de Fourniou, Charles Pecault laboureur demeurant à la Pessardière, Jacques Boireau laboureur demeurant à Roche, René Jacob chapentier demeurant à Mallet, René Bourguignon journallier demeurant au dit bourg, Mellaine Lemaitre tailleur d'habits demeurant au dit bourg, Jean Velluet laboureur demeurant aux Blanchards, Sylvain Boireau père laboureur demeurant à Roche, Vincent Nonnet laboureur demeurant à Monteboeuf, Louis Robin laboureur demeurant au dit lieu de Monteboeuf, André Tranchant laboureur demeurant au dit bourg, François Bourbon laboureur demeurant au village de Mallet, Sylvain Multon tisserand demeurant à Mallet, Vincent Brieu

marchand demeurant à Tais, Jean Comtempt maréchal demeurant à Tai, Hemon Renjard laboureur demeurant à la Carlière, Louis Bachellier laboureur demeurant à Fourniou, Joseph Chabot journallier demeurant à la Lochetterie, Sylvin Velluet laboureur demeurant à Fourniou et plusieurs autres habitants formant la majeure partie des dits habitants de la dite paroisse.

Le dit syndic a représenté que Louis Simon a été sacristain de cette paroisse par acte d'assemblée du 16 Octobre 1774 du consentement unanime des habitants et du sieur Guionnet curé actuel de la dite paroisse que depuis le dit Simon s'est acquitté de ses fonctions avec zelle et à la satisfaction du publicq, que cependant le dit sieur Guionnet curé, de son autorité, a jugé à propos de le destituer et de nommer un autre sacristain sur la déffiance d'exercer faite au dit Simon par le sieur curé qui s'est emparé des clefs de l'église pour remettre à celui qui a cru devoir choisir en sa place, le dit Simon a fait faire une sommation au dit curé de remettre les clefs de l'église qu'il rempli sa fonction de sacristain et sur le refus il y a fait donner assignation en la sénéchaussée de Poitiers pour y être condamné? Les habitants étant intéressé à la chose, la nomination du sacristain leur appartenant il les a convoqués pour délibéré sur le partie qu'il y a à prendre dans la circonstance sur la réquisition tant du dit Simon que de plusieurs habitants qui connaissent le mautif du sieur curé, ont déclaré désapprouver la destitution qu'il a faite sur quoy la matière mise en délibération, sans que le dit sieur curé ait comparu, quoique convoqué avec le général et insisté spécialement, les dits habitants ont été unanimement d'avis et a été arrêté entre eux:

- que c'est sans aucun motif raisonnable et légitime que le sieur curé a voullu destituer le dit Simon de ses fonctions de sacristain, que le dit Simon les a toujours remplie au contentement du dit publicq, que c'est également sans droit que le dit sieur curé a destitué le dit Simon, qu'il ne pouvait le faire de son autorité mais de celle des habitants qui se seraient empréssés de répondre à ses vues si le dit Simon eut mérité cette destitution, mais qu'au contraire ne peuvent que condamner la façon d'agir du dit sieur curé vis à vis du dit Simon d'après la connaissance qu'ils ont , qu'il n'existe que déterminé que par le caprice.

- que la nomination du dit Simon pour sacristain de cette paroisse demeurent confirmé par les dits habitants qui désapprouvent la destitution et la nomination par le sieur curé de tout autre à sa place.

Fait clos les jours mois et an que dessus sur environ l'heure de sept heure du matin, lu et ont tous les dits habitants persistés et déclarés ne savoir signé de ce enquis fors les soussignés :

DUBOIS syndic de Néon, PERREIN, Charles PICAULT, François DEBRUERE, Joseph TEXIER, COLLET, René BABIGEON, Marie TRIPCE, René DEMASOUGNE, DE MARAN ST MARC et de la Rie, Louis ROBIN, SECHERESSE, Jean MULTON,
DELANIBOIRE notaire. Contronné à Angle le 18 Avril 1784 Reçu sols
DELAVERGNE

LE COIN DES ASSOCIATIONS



Association
Culture
Et
Loisirs

3 place des Marronniers
36220 Néons sur Creuse
Tél: 07 81 03 12 51

De l'activité et des projets pour L'ACEL qui fêtera ses 40 ans en juillet !

- Le spectacle de théâtre « **Des chambres de la fumée et des fleurs** » d'après un texte de Nick Tosches, adapté et mis en scène par Jean-Marc Boutin, a été présenté au public, à Néons sur Creuse, début mai.
- Le samedi 15 novembre à Pleumartin, l'ACEL proposera une représentation de la pièce « **Un air de Famille** » d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, mise en scène par Marie-Agnès Champigny.
- **Un Café-théâtre se prépare !...** Les répétitions ont commencé au début de l'année. Ce spectacle sera composé des différents sketches écrits par des adhérents de l'association.
- L'ACEL a pris pour décision d'organiser la neuvième édition de son festival « Néons sur Scènes » qui aura lieu autour du 15 août 2026. Les réunions d'organisation ont commencé afin d'en définir la programmation.

L'ACEL vous souhaite de passer un très bel été et vous donne rendez-vous en septembre...



Messagerie : aceltheatre@free.fr Site : www.acel.free.fr
Page facebook : <https://www.facebook.com/AcelTheatre>

ASSOCIATION TOURISTIQUE

L'Association s'est réunie le 15/03/25 pour définir son programme de la saison :

1. Hommage aux anciens : EXPO-PORTRAITS

L'Association avait décidé de mettre en valeur un certain nombre de photographies de sa photothèque et de celle personnelle de Jean et Anne Marie, pour tirer sur bâche et exposer quelques portraits d'anciens de Néons. Olivier Lorrain a scanné les photos et préparé les 26 photos environ qui seront exposées dans le jardin de la cure sous forme de bâches fond bleu de 55cm/70cm. L'exposition durera jusqu'en septembre.

Inauguration le jour de l'Ascension le 29 mai 2025 à 11 heures

2. Exposition des artistes/créateurs de la commune :

Résultats des prises de contact des personnes intéressées :

Bernard Legoux exposera quelques toiles, Bruno et Claire Giraud présenteront quelques céramiques, Françoise Sécheresse exposera quelques lampes dont elle fabrique les abat-jours, Gwenn Bailly montrera ses réalisations en ferraille, Marilyne Gautier exposera quelques-unes de ses photos animalières prises dans les chemins de la commune, Olivier Lorain proposera ses croquis d'ambiances ou de paysages du territoire, Karine Petit nous fera découvrir ses créations d'objets à base de récupération, Elodie Chaigneau exposera quelques toiles, Olivier Chaboisson présentera quelques lavis.

Une réunion sera programmée courant juin pour que chaque exposant fasse état de ses besoins.

RV est pris le 10 juillet avec les intéressés pour la mise en place.

Exposition sur 3 jours du 12 au 14 juillet 2025, à « l'Ecole » de 10h à 18h

Inauguration samedi 12 juillet à 10 heures

3. Le Pain/pizza

La cuisson au four banal commencera le dimanche 15 juin 2025 et tous les quinze jours jusqu'au dimanche 7 septembre. Nous contacterons le boulanger de Vicq sur Gartempe qui nous a donné satisfaction l'année dernière et qui est ravi de travailler avec nous. Nous rappelons que le prix du pain passera cette année à 2.50€, la part de pizza reste à 3€.

4. La Projection : le Pérou

Il est décidé cette année de projeter le film de Jean Charles Contant sur le Pérou. La date est fixée au samedi 8 novembre 17h, sous réserve de disponibilité de J-Charles. On fera peut-être « passer le chapeau » pour renflouer un peu la trésorerie de l'association qui s'essouffle.

5. Barnum :

L'Association a décidé de financer l'achat de matériel pour la construction d'un abri à la baignade. L'opération est réalisée merci à Jean, Stéphane et autres volontaires. L'association ne participera pas cette année aux animations du samedi soir.



Le BAD TOURNON 36 est une association sportive qui accueille les adultes et les jeunes à partir de 16 ans. Les séances de badminton se déroulent au sein du gymnase de Tournon-Saint-Martin, le mardi et le vendredi de 19h30 à 21h30 ainsi que le dimanche de 10h à 12h. Ainsi nos adhérents ont la possibilité de venir une ou plusieurs fois par semaine, l'adhésion annuelle est de 35 €, deux séances de découverte vous sont offertes.

Depuis sa création, notre club a su conserver son esprit convivial et sa dynamique, grâce à différentes activités proposées (tournoi en interne, rencontres interclubs, soirée dansante, ...) permettant chaque année de maintenir une quarantaine d'adhérents. En effet, cette saison le club compte 40 adhérents.

Plaisir, détente et bonne humeur sont au rendez-vous alors n'hésitez pas à venir partager de bons moments !!

Pour nous contacter :

Le président, Marc BILLARD, 06-30-68-32-09

La secrétaire, Marion BALIGAND, 07-77-98-38-65

Mail du club : badtournon36@gmail.com



REPARLAB

Prolongeons ensemble la durée de vie des objets

Le RéparLab est une association entièrement gérée par des équipes de bénévoles au Blanc pour promouvoir la réparation et prolonger ainsi la durée de vie des objets.



Atelier de réparation

**DIAGNOSTICS – CONSEILS
ACCOMPAGNEMENT
FORMATION**

**APPRENDRE à FAIRE PAR SOI MEME
L'ENTRETIEN et la REPARATION
avec l'aide de réparateurs compétents**

Objets de quotidien :

petit électroménager, micro-ondes, four, outils de bricolage, outils de jardin, vélos, hifi, informatique, machines à coudre...

**Le premier samedi de chaque mois
10h-12h et 14h-17h**

Formations à thème (vélos, motoculture, électronique...) à destination des bénévoles et des adhérents. L'échange d'expériences se fait aussi en continu avec le soutien des réparateurs plus expérimentés.



Atelier informatique : Linux et Logiciels libres

**DIAGNOSTICS – CONSEILS
ACCOMPAGNEMENT
INSTALLATION – FORMATION**
linuxaublanc@reparlab.org

Atelier informatique : tous les mercredis 14h-17h

Rejoignez nos équipes de bénévoles pour partager vos savoir-faire ainsi que de bons moments

Vous avez des compétences et des savoir-faire dans un domaine :
vélo, mécanique, électroménager, informatique, électronique...

Rejoignez notre équipe de réparateurs aux gilets bleus.
Alors, n'hésitez plus, contactez-nous :

**www.reparlab.org – contact@reparlab.org - Réparlab sur Facebook – 09 86 49 45 13
14 quai Aubépin 36300 Le Blanc**

Association loi 1901 - Siège social : place René Thimel, Mairie 36300 Le Blanc - SIRET : 882 400 740 00016

VIE PRATIQUE



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues
loin de la végétation



Jeter ses mégots **dans
un cendrier** (et non au
sol ou par la fenêtre
de sa voiture)



Réaliser ses travaux
loin de la végétation
et prévoir un
extincteur à portée
de main



Stocker les matériaux et
produits inflammables
(bois, bouteilles de gaz)
dans un abri fermé,
éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant
le 112, le 18 ou le 114**
(personnes malentendantes)
et tenter de localiser le feu
avec précision



S'abriter dans un bâtiment.
**La voiture n'est pas un
endroit sûr** car facilement
inflammable



**Rester informé de
la situation** et écouter
les consignes des secours
et/ou de la mairie

AYONS LES
BONS RÉFLEXES

feux-foret.gouv.fr



Des nouvelles du Parc de la Brenne

Jun 2025

Retrouvez toute l'actu du Parc sur www.parc-naturel-brenne.fr
Abonnez-vous à la newsletter pour suivre nos actions !

Suivez-nous aussi sur les réseaux :  

Transports solidaires : pour transporter ou être transporté !



Le « Transport Solidaire » couvre les 61 communes du PNR (périmètre élargi). Les transports sont réalisés dans un périmètre maximal de 70 km autour d'Obterre et 70 km autour de Tilly en fonction des communes d'habitation. Le périmètre permet de couvrir des villes comme Châteauroux, Poitiers, Tours ou Loches.

Après avoir mené une étude sur la mobilité en Brenne, le Parc, en partenariat avec la Fédération départementale Familles Rurales met en place un service de transport solidaire déjà existant sur la commune de Mézières-en-Brenne et ses environs.

Ce service à but non lucratif a pour but de mettre en relation des conducteurs bénévoles disposant d'un véhicule et des usagers qui ne peuvent pas ou plus se déplacer, leur permettant ainsi de se rendre à un rendez-vous médical, faire des courses, rendre visite à un proche, effectuer des démarches administratives ou liées à l'emploi, rejoindre une correspondance de train, bus, etc.

L'objectif est de faciliter la mobilité des personnes isolées, en situation de précarité, avec peu de ressources financières et sans moyen de transport afin de leur offrir une solution pour se déplacer au quotidien.

Vous êtes intéressés pour rejoindre l'équipe de conducteurs bénévoles ? Vous souhaitez plus de renseignements sur le fonctionnement du service :

VOTRE CONTACT

Fédération départementale Familles Rurales :

Tél : 06 78 27 23 10

Mail : transport-solidaire36@famillesrurales.org

LA LUDOTHEQUE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNNE

Maison du Parc - Rosnay
10h > 17h

JEUDI 10 JUIL.

- Animation numérique - Jeux interactifs, pilotage de robots et escape game avec la Fab Truck de la Brenne Box - à partir de 6 ans
- 10h > 12h Atelier lecture/comptines signées par Lin signe vers l'autre - de 0 à 3 ans

MARDI 22 JUIL.

- Défi Six Bricks - activités courtes et simples, réalisées à partir d'un ensemble de six briques DUPLO® avec le Royaume des Briques - dès 3 ans

JEUDI 17 JUIL.

- Animation Akti Painting - Initiation à la peinture sur figurine et aux Bricks Wargame avec Etienne Fradin - dès 8 ans
- 10h > 12h Atelier lecture/comptines signées par Lin signe vers l'autre - de 0 à 3 ans
- Atelier "la terre dans tous ses états" par le pôle patrimoine bâti PNR Brenne - dès 2 ans

MERCREDI 30 JUIL.

- Initiation pâtisserie sur tour avec Manon Lacoste - à partir de 3 ans
- Fabrication de bougies fleurs avec Rémi Lacoste - à partir de 3 ans

Sur toutes les dates

- Jeux d'eau
- Jeux de société / construction
- Espace lecture
- Ateliers bricolage, motricité
- Espace bébé
- Gros jeux en bois
- Sentier sensoriel

Etang Louveau - Prissac
10h > 17h

Buvette tenue par les ados de Prissac

MARDI 5 AOUT

- Atelier couture Fabrique ton poisson avec la cabane de Mabé - à partir de 6 ans
- Animation lecture avec la bibliothèque de Prissac
- Animations et ateliers bricolage autour du poisson Pour petits et grands

Horaires de la ludothèque

Mardi : 9h30-12h
Mercredi : 9h30-12h/14h-18h
Jeudi : 9h30-12h

Congés d'été
6 août > 2 septembre inclus

Renseignements
Ludothèque du Parc
2 rue principale - 36300 DOUADIC
maisonenfance-parcbrenne-ludothèque@orange.fr
02 54 28 78 09

Pour cet été, retrouvez les manifestations dans L'été en Brenne ou en ligne sur notre agenda



L'été en Brenne : vous le trouvez en mairie, en office de tourisme, à la Maison du Parc

Concerts, festivals, marchés de producteurs, soirées gourmandes, ateliers, fêtes champêtres animations, sorties nature... tout votre été en quelques pages ou en quelques clics. Poésie, photo, musique, marionnettes, lecture... des festivals tout azimut. Nature, patrimoine, activités en famille, expos, animations accompagnées. Tout, vous saurez tout !

Contact Maison du Parc : 02 54 28 12 13

<https://www.parc-naturel-brenne.fr/agenda>

Le service public de rénovation du territoire : un conseil de proximité et personnalisé

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ?

La Maison de la rénovation vous accompagne dans vos projets quelles que soient vos ressources :

- Infos et conseils avant de lancer votre projet de rénovation
- Conseils techniques et juridiques
- Assistance à maîtrise d'ouvrage Mon Accompagnateur Rénov', pour une rénovation globale : définition d'un projet de travaux, analyse des devis et aide à la sélection, accompagnement au montage de dossier Ma Prime Rénov', aide au suivi des travaux

Une rénovation de logement touristique, résidence secondaire ou local commercial ?

Bénéficiez des conseils avisés gratuits des conseillers de la Maison de la rénovation, spécialisés dans le bâti ancien, l'architecture et la thermique du bâtiment.

Et si vous avez pour projet d'utiliser des matériaux biosourcés dans votre rénovation, d'autres aides financières peuvent être mobilisables, renseignez-vous !

N'oubliez pas de consulter la Maison de la rénovation avant toute signature de devis si vous souhaitez mobiliser les aides financières de l'Anah, Ma Prime Rénov'.



Inauguration des nouveaux locaux, mardi 3 juin 2025



ACCUEIL MAISON DE LA RÉNOVATION
Le Bouchet - 36300 ROSNAY
 Lundi > vendredi : 9h30-12h30 // 14h-18h
 1^{er} samedi de chaque mois : de 9h30-12h30

02 54 28 12 16

maison.renovation@parc-naturel-brenne.fr

Les services du territoire : un annuaire et une carte interactive

Grandir, se soigner et se nourrir ici... Découvrez les services du territoire en ligne sur www.parc-naturel-brenne.fr

En création depuis 2022, le Parc est heureux de vous présenter le nouveau développement de son site internet : un répertoire des services du territoire, des services de la vie courante qui concernent tout le monde. Après le développement des services liés à l'éducation, la jeunesse, la culture et la santé, ce répertoire propose depuis peu d'une rubrique "Se nourrir ici", afin de faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité pour tous.

Cet outil peut-être utilisé par tous et peut montrer que malgré les difficultés liées au milieu rural, des services existent : on essaie d'en simplifier l'accès.

Vous cherchez les coordonnées des accueils de loisir près de chez vous ? C'est simple avec l'annuaire du territoire ! Vous cherchez des fraises ou de la viande bio et locale ? C'est simple avec la carte interactive !



5 grandes rubriques :

- collectivités
- grandir ici
- santé & social
- culture
- se nourrir ici

Vous accédez aux infos par une carte interactive ou par un annuaire



ou bien : www.parc-naturel-brenne.fr/le-parc/les-services-du-territoire

TRANSPORT SOLIDAIRE

Une aide aux déplacements **POUR** et **PAR** les habitants
du Parc Naturel Régional de la Brenne



ENTRAIDE ET
SOLIDARITÉ



POUR ALLER OÙ ?



Au marché,
faire ses courses,
au cimetière...



À un RDV
médical ou
paramédical*



À la banque pour faire
des démarches
administratives



Visite à des amis,
à la familles, à des
personnes malades...



À un RDV
professionnel,
formation, entretien...



À une correspondance de
train, de car, ou un
co-voiturage...

* Hors prise en charge sécu

POUR QUI ? PAR QUI ?

POUR les habitants sans permis de conduire, sans moyen de locomotion, ou ne pouvant pas utiliser les moyens de transport existants et ne pouvant pas assumer financièrement les frais de transport en raison de leurs faibles revenus.

PAR des habitants volontaires, adhérents à Familles Rurales ou à la Croix Rouge.

COMMENT ÇA MARCHE ?



CONSERVATION DU BÂTI AGRICOLE

Nouvelle aide financière

2 à 4 projets soutenus

Déposez votre candidature
avant le 7 septembre 2025



Pour qui ?

- Propriétaires privés, associations, communes, communautés de communes (CDC), EPCI.
- Le bâtiment doit se trouver dans l'une des CDC suivantes :
Cœur de Brenne, Brenne-Val de Creuse, Marche Occitane-Val d'Anglin
- Il doit être visible depuis l'espace public et/ou le propriétaire s'engage à entrer dans le conservatoire de l'architecture rurale pour une durée de 10 ans (accessibilité ponctuelle pour visites du public).

Que finance cette aide ?

- Conservation du bâti agricole remarquable : grange, loges, pigeonniers etc.
- 30% des travaux, 25 % pour les propriétaires privés
- Subvention plafonnée à 30 000 €
Co-financements possibles (Fondation du Patrimoine, etc.)

Quels sont les travaux éligibles ?

- Mise en sécurité du bâtiment : étayage, mise hors d'eau, etc.
- Travaux de clos et couvert, travaux structurels de sauvegarde

Modalités

- ▶ Contact en amont avec les services du Parc pour la conduite des études, l'accompagnement à l'élaboration du projet des travaux
- ▶ Respect d'un cahier des charges rédigé par le Parc
- ▶ Les travaux ne doivent pas avoir commencé !
- ▶ Dépôt des dossiers avant le 7 septembre 2025
- ▶ Examen des dossiers
- automne 2025
- printemps 2026
- ▶ 1 à 2 projets sélectionnés par session



Cette aide financière est issue du Contrat régional de solidarité territoriale de la région Centre-Val de Loire



Cofinancé par l'Union européenne



Savoir si votre bâtiment est éligible...

Contactez le Parc naturel régional de la Brenne
Maison du Parc / Le Bouchet / 36300 ROSNAY
Marianne Caradec, animatrice Fabrique du Patrimoine

02 54 28 12 12
m.caradec@parc-naturel-brenne.fr





HORAIRES DÉCHÈTERIES



Horaires & Jours OUVERTURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BÉLÂBRE 06 27 87 06 36	9H-12H		9H-12H 13H30-17H			9H-12H 13H30-17H
LE BLANC 02 54 28 65 18	LUNDI AU SAMEDI : 9H-12H / 13H30-17H					
RASIMIER 02 54 24 84 51	9H-12H 13H30-17H	9H-12H 13H30-17H		9H-12H 13H30-17H	9H-12H 13H30-17H	9H-12H 13H30-17H
RIVARENNES 02 54 47 97 33	13H30 - 17H	9H-12H	9H-12H 13H30-17H		9H-12H 13H30-17H	9H-12H 13H30-17H
TOURNON-ST-MARTIN 02 54 37 75 97	9H-12H 13H30-17H		13H30 - 17H		9H-12H 13H30-17H	9H-12H 13H30-17H

SYMCTOM - Route de Mérigny - 36300 Le Blanc - 02 54 28 12 00
secretariat@symctom.fr



Collecte
Mercredi

Beaulieu - Bonneuil - Chaillac -
Chalais* - Douadic** - Lurais*** -
Lureuil - Luzeret**** - Pouligny-Saint-
Pierre - Preuilly-la-Ville - Prissac -
Sacièrges-Saint-Martin - Tilly -
Tournon-Saint-Martin -
Néons-sur-Creuse

**SORTEZ
VOS BACS
OU VOS
SACS POUR
SH**

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

COLLECTE EMBALLAGES ET PAPIERS

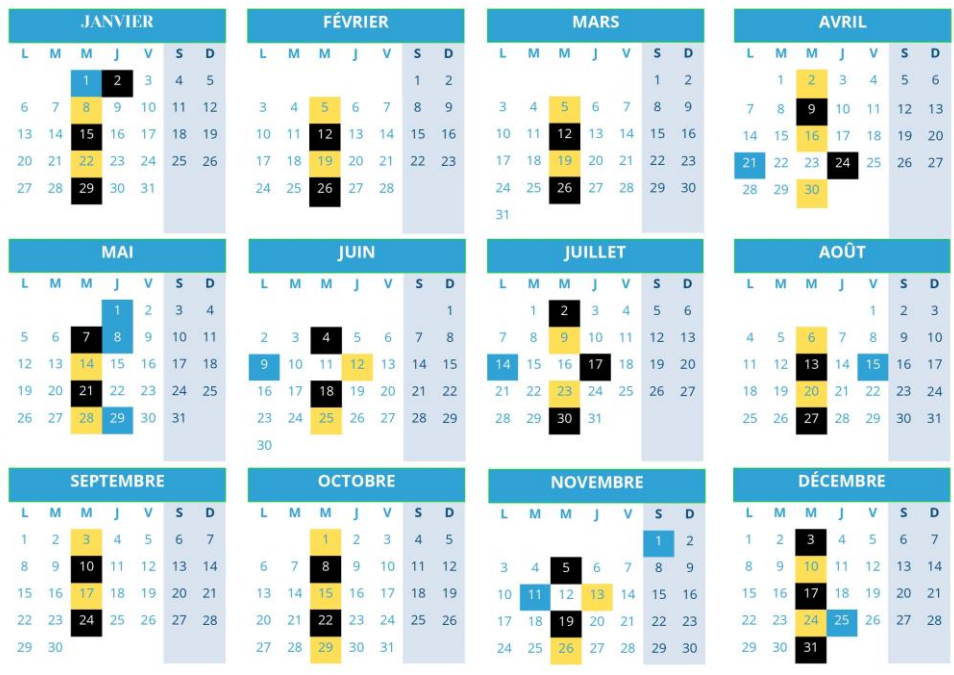
JOURS FÉRIES

**JE COCHE LE NOMBRE DE SORTIES DE
MON BAC NOIR**

- ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
- * Uniquement sur Chalais : La Gare
- ** Uniquement sur Douadic : Les Chézeaux - N° 7 et 9 les Vaux
- *** Hors sur Lurais : Rives - Rue du Vieux Chêne
- **** Uniquement sur Luzeret : Le Loudien

SYMCTOM
Route de Mérigny - 36300 LE BLANC
02 54 28 12 00 - secretariat@symctom.fr
www.symctomleblanc.fr

Calendrier de collecte 2025





NUMEROS UTILES



Pompiers :	18
SAMU 36 :	15
Gendarmerie :	17
Centre anti-poison d'Angers	02 41 48 21 21
Hôpital Le Blanc :	02 54 28 28 28

A Tournon St Martin :

Maison de santé pluridisciplinaire de La Huppe

5 médecins généralistes :	02 45 28 00 44
Ophthalmologue - Javier PERALTA :	02 42 16 00 77
Cabinet d'infirmières :	02 54 37 50 63
Masseur- Kinésithérapeute - Léo DELETANG :	02 54 37 59 68
Pharmacie Multon :	02 54 37 50 28
Psychologue - Elodie DAVID :	06 42 44 73 73
Centre-Ouest Ambulances :	02 54 37 51 02
Taxi Service 2000 :	07 69 31 17 48
Maison de retraite :	02 54 37 50 54
Gendarmerie :	02 54 28 16 70
Médiathèque (Tournon st Martin) :	02 54 37 96 51
Maison France Services (à la Poste de Tournon St Martin) :	02 54 01 58 48
Déchèterie (Tournon St Martin)	02 54 37 75 97

Office de tourisme (Le Blanc) :	02 54 37 05 13
Trésorerie (SGC Le Blanc) :	02 54 37 01 70
Sous-Préfecture (Le Blanc) :	02 54 37 10 91
Préfecture (Châteauroux) :	02 54 29 50 00
Conseil Départemental (Châteauroux) :	02 54 27 34 36
Syndicat des eaux (Fontgombault) :	02 54 37 29 21
Communauté de Communes Brenne Val de Creuse	02 54 28 33 60
Ordures ménagères (SYMCTOM le Blanc)	02 54 28 12 00



Horaires de la mairie

Mardi - Mercredi - Jeudi - Samedi
9h à 12h
Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h30

Téléphone : 02 54 37 53 56

Mail : neons-mairie@wanadoo.fr

Site Internet : www.communedeneons.fr

Permanences des élus

Permanence du maire le mardi et le jeudi de 10h à 12h et sur rendez-vous.

Les adjoints peuvent être rencontrés le mercredi et le samedi de 11h30 à 12h et sur rendez-vous.